

CAP assistant technique en instruments de musique option accordéon



Certificat d'aptitude professionnelle

Niveau de qualification : 3 - Savoirs couvrant des faits, principes, concepts généraux

Niveau CAP, BEP

[Code Certif Info N°21165]

Type de titre / diplôme

Certification active

Descriptif, Objectif et Programme

Descriptif

L'assistant technique en instrument de musique assure leur entretien et leur réparation, quel qu'en soit le type.

Objectif

Le titulaire de ce CAP est un ouvrier qualifié chargé de la réparation et de l'entretien d'un instrument. Il possède, outre des compétences techniques, les connaissances musicales et musicologiques indispensables à l'exercice de son métier. Par ailleurs, il doit être capable d'informer et de conseiller la clientèle sur le bon usage et la maintenance des instruments.

L'assistant technique peut travailler dans un magasin de musique, un atelier de réparation artisanal, un conservatoire, une manufacture

A propos de l'option :

L'option accordéon forme aux opérations de maintenance et de réparation propres à cet instrument : changement d'une soupape ou d'un joint de soufflet, réglage du clavier

Programme

Outre les connaissances générales communes à tous les CAP, l'enseignement dispensé

pour la préparation du CAP ATIM concerne :

- les matériaux : l'identification, les caractéristiques physiques et chimiques, les domaines d'utilisation, les facteurs de variation
- l'instrument : les composantes et leur fonctionnement, les assemblages
- les moyens de représentation et de communication : l'étude de construction, les codes et langages normalisés, les systèmes informatiques, les techniques de vente, les outils de communication
- la connaissance des matériels : l'outillage, la maintenance
- la connaissance des processus : les techniques de réparation, finition et d'accord pour l'option accordéon ; les techniques de réparation et de finition pour l'option instruments à vent ; les techniques de réparation et de finition, les techniques d'accord et de réglage pour les options guitare et piano
- l'entreprise : la notion de coût de réparation, les partenaires, les fonctions de responsabilités
- la prévention des risques professionnels : la sécurité des personnes, la sécurité des installations
- histoire de l'instrument, des styles et musicologie : l'organologie, l'acoustique, le solfège et la pratique instrumentale, les arts appliqués

Le stage en entreprise se déroule sur une période de 12 semaines.

Modules

Unité facultative / Epreuve facultative (Ufac) - Mobilité

Unité générale (UG) - 01. Français et histoire-géographie

Unité générale (UG) - 02. Mathématiques - sciences

Unité générale (UG) - 03. Éducation physique et sportive

Unité générale (UG) - 04. Langue vivante

Unité professionnelle (UP) - 01. Pratique professionnelle

Unité professionnelle (UP) - 02. Technologie, étude de construction

Unité professionnelle (UP) - 03. Culture professionnelle

Poursuite et débouchés

Poursuite d'études

Le titulaire de ce CAP peut ensuite préparer le BMA Technicien en facture instrumentale option accordéon Technicien spécialisé de réparation et de maintenance. Il comporte 4 options : accordéon, guitare, instruments à vent et piano.

Débouchés

Les objectifs :

A partir d'instructions écrites ou orales relatives à la réalisation de tout ou partie d'ouvrages, le titulaire du CAP ATIM sera capable d'assurer les tâches suivantes :

- réaliser les opérations de première maintenance (réparation préventive ou courante) et de fabrication d'une partie d'instrument de musique (pièces simples)
- informer et conseiller la clientèle sur le bon usage et la maintenance de l'instrument
- vérifier l'état de fonctionnement de l'instrument et en rendre compte
- maîtriser les connaissances techniques et leurs applications pratiques dans les domaines de l'outillage, l'électronique et l'informatique, l'acoustique
- apporter une réponse adaptée au problème posé
- identifier les différentes parties des instruments et les accessoires qui s'y rapportent
- exercer des fonctions d'exécution dans la fabrication de parties d'instrument de musique

Les principales tâches spécifiques de l'option accordéon sont :

- assurer le démontage, remontage de l'instrument, conformément à la logique professionnelle
- assurer l'entretien courant de l'étanchéité (claviers, chants, basses, registrations, soufflet), de l'accord (entretien et/ou accord complet), du système midi

Les débouchés :

Il travaille au sein de petites et moyennes entreprises artisanales ou commerciales, conservatoires, laboratoires de musée ; dans un atelier de réparation, en manufacture ou en magasin de musique (maintenance et relation clientèle).

Autres informations

RNCP

Inscrit de droit Fiche n° 818

<https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp/818>

Certificateur

Ministère de l'éducation nationale

Valideur

Ministère de l'éducation nationale

Pour en savoir plus

<https://eduscol.education.fr/referentiels-professionnels/b147.html>

Session de l'examen

Année de la première session	Année de la dernière session
2003	Information non communiquée

Domaine(s) de formation

45583 : Facture instrumentale

Lien(s) vers les métiers (ROME)

B1501 : Fabrication et réparation d'instruments de musique

Groupes formation emploi (GFE)

V : Création et production artistique

Domaine de spécialité (NSF)

323 : Techniques de l'image et du son, métiers connexes du spectacle

Accessibilité

Formation initiale	Formation continue	Apprentissage	Contrat de pro	VAE	Demande individuelle
Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Eligibilité au Compte Personnel de Formation (CPF)

Identifiant CPF	Début de validité	Fin de validité
239334	02/01/2019	Information non communiquée

Textes officiels

[Arrêté du 05/09/2001](#)

Publication : 03/10/2001

Descriptif : Arrêté du 5 septembre 2001 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « assistant technique en instruments de musique » à quatre options : « accordéon, guitare, instruments à vent et piano »

Code NOR : MENE0101883A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0101883A>

Création : Oui

[Arrêté du 06/10/2005](#)

Publication : 19/10/2005

Descriptif : Arrêté du 6 octobre 2005 modifiant les arrêtés du 1er août 2002 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « serrurier métallier », du 16 février 2004 modifié portant création du certificat d'aptitude professionnelle « conducteur-opérateur de scierie » et du 27 octobre 2004 portant définition et fixant les conditions de délivrance du certificat d'aptitude professionnelle « assistant technique en instruments de musique à quatre options : accordéon, guitare, instruments à vent et piano »

Code NOR : MENE0502187A

URL : <http://www.legifrance.gouv.fr/WAspad/UnTexteDeJorf?numjo=MENE0502187A>

Modification : Oui

Informations mises à jour le 10/09/2019 par Certif Info.

<https://reseau.intercariforef.org/formations/certification-21165.html>